Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260923-D2026_07_02_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER, M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : Mme Lydia LE CHARLÈS

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 11

BUDGET COMMUNE
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

AJUSTEMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le Budget Primitif 2026 adopté en séance du 06 mars 2026,
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des ajustements aux prévisions budgétaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** les décisions modificatives n°2 au budget communal 2026, portant sur les modifications suivantes :

CREDITS À REDUIRE

Sens	*Section*	*Chap*	*Art.*	*Op*	*Objet*	*Montant*
D	I	21	2132	194	Immobilisations corporelles - Batiments privés	- 3 000,00

CREDITS À OUVRIR

Sens	*Section*	*Chap*	*Art.*	*Op*	*Objet*	*Montant*
D	I	21	2152	198	Immobilisations corporelles - Installations de voirie	+ 3 000,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS (Côtes-d'Armor)

Délibération n° 2026-07-02-02